



KPMG S.A.
15 rue du Pré-Paillard
CS 20121
Annecy-le-Vieux
74940 Annecy

2RB-I SA

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société 2RB-I SA en société par actions simplifiée

Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2024

2RB-I SA

“La Ferme de Nicole” - 150 route de la Folliette - Soney - 73400 Ugine

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
15 rue du Pré-Paillard
CS 20121
Annecy-le-Vieux
74940 Annecy

2RB-I SA

“La Ferme de Nicole” - 150 route de la Follette - Soney - 73400 Ugine

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société 2RB-I SA en société par actions simplifiée

Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2024

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société 2RB-I SA, et en application des dispositions de l'article L.225-244 du code de commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier si le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Annecy, le 28 juin 2024

KPMG S.A.

David Caruso
Commissaire aux comptes